



a d s e a 93

Association Départementale  
de Sauvegarde  
de l'Enfance et de l'Adolescence  
de la Seine-Saint-Denis

# ETAP'ADO

## Seine-saint-denis

# SOMMAIRE

▪ LE PROJET -----	3
▪ EXPOSÉ DES MOTIFS -----	3
➤ CONTEXTE -----	3
➤ TEMPORALITÉ -----	4
▪ PROJET ÉDUCATIF -----	4
▪ PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT -----	5
➤ MODALITES D'ACCUEIL -----	5
➤ MODE D'INTERVENTION SPECIFIQUE -----	6
➤ LA REMISE EN LIEN SOCIAL -----	7
➤ RELATIONS AVEC LE PARQUET -----	7
▪ PARTENARIAT -----	8
▪ ORGANISATION-----	9
▪ PERSONNEL -----	10
▪ CALENDRIER PREVISIONNEL -----	11
▪ FICHE D'INTRODUCTION AU BUDGET-----	11
▪ ANNEXES -----	12
➤ Fiches d'information au Parquet	
➤ Budget	
➤ Circulaires	

## I - LE PROJET

**EtapAdo Seine-Saint-Denis** s'inscrit dans les actions de prévention de la protection de l'enfance qui est une des priorités du schéma départemental.

Il concerne les adolescents de 13/17 révolus ans ayant besoin d'un espace d'écoute, de se ressourcer, de penser leur situation et de trouver une relation de confiance avec un adulte.

**EtapAdo Seine-Saint-Denis** doit permettre d'adopter des réponses graduées aux difficultés des adolescents avec des solutions souples, simples et rapides, propres à assurer leur protection, à empêcher un processus de rupture familiale ou scolaire. La médiation pour la remise en dialogue avec la famille est la priorité.

**EtapAdo Seine-Saint-Denis** travaille en réseau avec d'autres structure : maison des adolescents CASITA, lieux d'écoute, circonscription ASE.

**EtapAdo Seine-Saint-Denis** se situe autour de 3 objectifs principaux : ACCUEIL, ECOUTE et ORIENTATION.

## II - EXPOSÉ DES MOTIFS

### II – 1 Contexte

Nous assistons aujourd'hui à une diversification des situations de risque chez les adolescents, à des signaux d'alerte, et ce quelque soit le milieu social ou la situation familiale.

Le mal-être de ces adolescents peut s'exprimer à travers des comportements d'esquive, de décrochage, de fuites et des signes de souffrances manifestes qui pourraient conduire à la déscolarisation, la fugue, les conduites addictives...

Malgré les apparences, ces adolescents ont une grande attente par rapport aux adultes qu'ils cherchent parfois désespérément : plus le jeune demande, moins il accepte de recevoir. Ils passent par l'acte plus qu'ils ne parlent et c'est souvent par ce moyen qu'ils interpellent l'adulte sous forme parfois bruyante, voire violente ou au contraire sur le mode de l'inhibition, du repli sur soi, destructeur pour eux-mêmes. Ils sont empêtrés dans leurs propres contradictions avec amplification et exacerbation de tout ce qui caractérise un adolescent : provocations, déni, refus des contraintes et jeu des limites. Plus ils revendiquent leur autonomie, plus ils prennent conscience de leur dépendance.

Ces problèmes peuvent être d'ordre affectif, faisant suite à un « simple » conflit familial relatif à ce passage qu'est l'adolescence. Ils peuvent être conséquence d'un divorce mal vécu, à des âges délicats de l'enfance, provoquant un échec scolaire précoce dès le cours préparatoire ou plus tard à la puberté, ou encore du décès d'un proche. Ils peuvent être d'ordre médical, parent malade, handicapé physique ou mental, ne pouvant pas assumer complètement ses responsabilités. Ils peuvent être d'ordre social, alcoolisme ou violences à la maison. Ils peuvent enfin être d'ordre économique, revenus insuffisants, chômage, voire extrême pauvreté. Les familles de certains jeunes cumulent le plus souvent plusieurs de ces handicaps, qui se

déclenchent souvent en chaîne et aboutissent à la déliquescence de la cellule familiale.

Parfois leur situation de rupture ne peut être comprise simplement comme un processus subi mais également comme une forme de réponse, de réaction que certains jeunes donnent à leur situation. Ils sont alors « hors d'eux » et susceptibles de prendre des risques majeurs qui parfois pourraient compromettre leur avenir.

## **II – 2 Temporalité**

Il est important de se soumettre aux contraintes de la temporalité : bien que la temporalité soit une référence des adultes, le temps d'une rencontre est mis à profit pour que les choses bougent et évoluent. Notre enjeu sera de se confronter à la gestion du temps, il conviendra de laisser "faire le temps": temps qu'il faudra se donner pour écouter tout en étant doué d'une certaine réactivité, temps qu'il faudra se donner pour prendre du recul, analyser et réfléchir.

Le temps du corps n'est pas synchrone avec le temps psychique. L'adolescent souhaite souvent une relation temporaire, fugace, éphémère, parfois évanescence. Il faut gérer l'immédiat, mais se préoccuper également d'une stratégie à plus long terme. Il s'agit d'une relation dynamique, confrontée à la rapidité d'une situation d'urgence ou au contraire à la relative lenteur d'une prise de décision. Ce rythme n'est pas toujours linéaire. Il est parfois discontinu avec des périodes de latence permettant de reprendre son souffle. Il y a un rythme à trouver auquel l'équipe éducative doit s'adapter. Il faudra faire la part entre ce qui est de l'ordre des turbulences de l'adolescence et ce qui est révélateur d'un trouble plus profond. Chaque rencontre avec chaque adolescent est le début d'un processus singulier pour chacun.

## **III - PROJET ÉDUCATIF**

Le premier objectif est d'éviter à chaque fois la rupture et donc le risque de la prise en charge administrative ou judiciaire, en favorisant la remise en lien et le dialogue avec les parents.

Notre souci est de percevoir les adolescents, en tant que personne, tel qu'ils sont dans leur globalité à travers leur corps et au-delà de leurs symptômes. Chez ces jeunes qui pratiquent parfois depuis longtemps la culture de la résistance, leurs comportements sont marqués par des ambiguïtés, des discontinuités, des avancées et des reculs, par le tout et son contraire. Rien ne leur échappe, surtout pas nos incohérences et nos limites, leur perspicacité et parfois leur réalisme risquent de bousculer nos habitudes. Nos paroles doivent redevenir crédibles.

Aussi, et en cohérence avec le projet de loi sur la Protection de l'enfance et avec la circulaire DGS-DGAS du 12 mars 2002 et du 6 janvier 2005 nous envisageons un lieu d'écoute et d'évaluation pour prendre en compte ces moments de difficultés et ces parcours parfois chaotiques, ce qui impose de la souplesse mais également l'aménagement de passerelles différentes et complémentaires destinées à offrir au

jeune, un lieu de décompression, d'apaisement, de recentrage et de réflexion et aussi le choix de divers types de solutions.

Nos missions principales : l'écoute globale, la médiation familiale, la remise en lien social, et si besoin exceptionnellement, l'accueil de nuit.

Enfin, il reste possible que le jeune puisse bénéficier d'une écoute à plusieurs reprises, si il le sollicite

#### **IV. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT**

L'accueil est possible de 8 h à 20 h, 7j/ 7. La capacité d'accueil est limitée à 5 jeunes en même temps.

Un jeune qui se présente est écouté immédiatement et sans condition préalable. Il vient seul ou conseillé par un(e) assistant(e) scolaire, mission locale .... Une plaquette de présentation sera diffusée dans ces lieux et dans ceux où les jeunes peuvent passer.

Cette condition est fondamentale, l'accueil d'un jeune ne peut être soumis qu'à sa volonté, même si indiqué, conseillé par un adulte.

La qualité de l'accueil est importante.

La disponibilité d'écoute ne peut être remise à plus tard même en pleine nuit.

Le travail de réflexion et d'élaboration avec un jeune peut se poursuivre sur quelques jours sans hébergement si nous sommes assurés de sa sécurité la nuit.

Dans certains cas un accueil de nuit est exceptionnellement possible sur un lieu d'accueil distinct prévu à cet effet, c'est-à-dire doté de sept lits environ et d'une cuisine pour les repas du soir et les petits déjeuners. Cet accueil de nuit peut être reconduit une ou deux fois. Il est le résultat de l'évaluation de l'équipe.

#### **IV - 1 MODALITES D'ACCUEIL**

##### **A - Le fonctionnement de jour : 8 h/20 h**

Il nécessite quatre travailleurs sociaux, un temps de secrétariat et un temps de psychologue.

1) Un premier éducateur a cette tâche d'accueillir et d'accompagner l'adolescent, s'assurer que ses besoins primaires sont satisfaits (alimentation, hygiène, sommeil, santé), reconnaître ses émotions et l'aider à formuler à sa manière une demande. Il fait le lien avec les différents outils que le service peut proposer. Il faut permettre à l'adolescent qu'il se pose, qu'il reprenne ses esprits, sans avoir d'abord à répondre à la question du pourquoi il en est là.

2) Un deuxième éducateur co-évalue la situation du jeune, contacte, rencontre les parents et envisage la médiation avec eux. Cette évaluation peut amener à évoquer avec le jeune, les modalités d'une remise en contact avec les parents mais aussi l'éventualité d'un suivi éducatif, voire d'une orientation vers un dispositif de prise en charge spécialisée de soins ou toute autre solution adaptée.

Ce deuxième intervenant s'occupe de l'avenir immédiat du jeune et le premier intervenant trouve ainsi la disponibilité entière au présent de ce même jeune. De plus, cela permet une évaluation croisée et davantage objectivée de sa situation.

Cette évaluation pourra décider d'un signalement aux services de l'ASE et au Parquet des Mineurs en cas de forte suspicion de maltraitance ou de danger avéré.

**3)** Les parents sont prévenus, en accord avec l'adolescent. Et une première écoute du jeune et de ses parents permet d'évaluer à quel moment une rencontre médiatisée peut être la plus opportune. Cette rencontre est toujours recherchée par les professionnels ainsi que le retour dans la famille. Le travail qu'il engage avec la famille peut déboucher sur une contractualisation entre les parents et les services sociaux.

**4) Un psychologue** intervient sur quatre axes essentiels :

- l'intervention directe avec les parents pour les médiations qui le nécessitent.
- la prise de contact avec des structures de soins adaptés à la situation du jeune.
- la réflexion avec l'équipe éducative autour de l'écoute, la demande, la réactivité, la temporalité, la médiation.
- l'écoute des jeunes eux-mêmes, si besoin.

## **B - Le fonctionnement de nuit**

Les jeunes sont accueillis jusqu'à 20 h.

En cas d'accueil de nuit, une fiche d'information est faxée au Parquet des mineurs. Il nécessite un éducateur de 20 h à 8h et un cadre d'astreinte.

Cet accueil peut aller jusqu'à trois nuits maximum. Il est motivé par exemple, par le besoin du jeune de se mettre « entre parenthèse » pour se réfléchir ou s'il est évalué que le retour en famille est possible après quelques heures de « repos » pour les uns et les autres.

Ce lieu d'accueil n'est pas un lieu de placement. Nous envisageons six lits.

Si l'accueil d'un jeune est dû à la suite d'une démarche au commissariat, les travailleurs sociaux demanderont à celui-ci de prévenir les parents que leur enfant est accueilli. Sinon ils évaluent le moment opportun pour le faire de façon à ne pas mettre en péril la confiance que le jeune doit leur accorder tout en s'assurant que les familles ne restent pas dans l'inquiétude.

## **C - Des modes d'interventions spécifiques.**

Le « faire ensemble »: Dans une cohérence de responsabilisation du jeune accueilli, nous envisageons de solliciter l'esprit de solidarité par la confection de repas en commun, une bonne façon de s'occuper de soi et de son corps tout en s'articulant avec les autres. Dans le même esprit il sera demandé aux jeunes un minimum d'entretien des lieux utilisés.

Et puis à partir d'un cadre protégé, une ambiance de confiance, il s'agira de prendre le vécu et le quotidien comme point de départ pour pouvoir aborder ce qui leur est commun et privilégier ce qui est de l'ordre de l'existence. L'intérêt de groupes de paroles sera le déploiement du partage de l'expérience et de l'entraide entre pairs. Il sera aussi une réponse lorsque l'entretien individuel ne s'avèrera pas tout de suite possible, le silence étant admis comme une expression possible dans un groupe.

Enfin à partir d'une évaluation pluriprofessionnelle, certains jeunes se verront proposer sous forme individuelle ou collective des temps d'apaisement (par exemple relaxation, médiation corporelle) animés par un professionnel qui en a la compétence. Le postulat de ce type d'action est qu'en habitant son corps le jeune trouve le calme, la disponibilité nécessaire à sa pensée et sa verbalisation. Il peut se mettre en phase avec des sensations physiques et des émotions (qui parfois lui font peur ou le perturbent), en toute sécurité et ainsi les verbaliser.

En fonction de compétences spécifiques reconnues auprès des travailleurs sociaux nous pourrions proposer d'autres ateliers.

#### **IV – 2 LA REMISE EN LIEN SOCIAL**

Selon la situation des jeunes et si elle le justifie, Etap'Ado Seine-Saint-Denis assure la préparation personnalisée d'une mise en relation avec des activités de loisir (centre socio-culturel et sportif...) avec les activités scolaires (collèges, lycées) mais aussi avec l'Aide Sociale à l'Enfance ou des dispositifs de santé (Maison des Adolescents, Centre de prévention des conduites à risque...)

Un important travail de collecte d'informations et de mise à jour des différents lieux d'accueil et d'écoute, d'activité sportive et culturelle, de prévention et de soins existant dans le département sera effectué.

#### **IV – 3 LES RELATIONS AVEC LE PARQUET DES MINEURS**

La prise de contact immédiate avec les parents est le principe, surtout si le jeune s'est absenté de l'école ou dans la situation d'accueil de nuit.. Pour autant, elle doit se faire dans un cadre souple et suffisamment rassurant et non culpabilisant pour s'assurer de leur collaboration.

En cas d'impossibilité de contacter les parents, ou s'il semble nécessaire de le faire après une évaluation de la situation, il peut être organisé un accueil de nuit.

Chaque accueil de nuit fait l'objet obligatoirement d'une fiche d'information faxée au Parquet (*voir annexe*).

En revanche, si un jeune est visiblement victime de maltraitance, il fait l'objet immédiatement d'un signalement conformément à la Loi.

## **V - LE PARTENARIAT**

Notre démarche partenariale doit permettre de construire des réponses collectives, rapides et adaptées aux questions ou difficultés posées par les jeunes. Nous voulons éviter les effets de concurrences avec d'autres intervenants mais plutôt jouer en complémentarité et mise en cohérence. Notre travail de partenariat revêt une obligation éthique.

Tout en respectant l'espace « neuf » de tout stigmaté que représentera Etap'Ado Seine-Saint-Denis pour un jeune, les personnes ou services qui lui auront conseillé de venir nous rencontrer, sont invités à la réflexion concernant les solutions proposées. De la même façon elles sont mises en relation avec les personnes ou services ressources vers lesquels le jeune pourrait être dirigé.

Ce partenariat implique au préalable un important travail de compréhension du contexte local avec les professionnels.

Un partenariat institutionnel important pourra être engagé avec la Maison des adolescents (CASITA).

### **A – Modes de partenariat avant l'accueil :**

Selon les différents lieux de vie ou de passage des jeunes, des adultes professionnels (chefs d'établissements, assistantes sociales scolaires, Service Municipaux Jeunesse, clubs sportifs...) peuvent repérer qu'un jeune est en mal être, qu'il manifeste de la tristesse, du désinvestissement scolaire ou de l'agressivité ou encore qu'il a du mal à persévérer dans son projet parce qu'un problème parasite l'encombre (mission locale...). Ils peuvent alors lui proposer de venir à l'Etap'Ado Seine-Saint-Denis

### **B – Mode de partenariat pendant et après l'accueil :**

Il faut aider le jeune à réinvestir ses différents lieux de vie ou lieux susceptibles de l'aider à plus long terme. Pour ce faire l'équipe d'Etap'Ado Seine-Saint-Denis se mettra en contact avec les différents partenaires pour lui faciliter par exemple l'accès à une activité culturelle ou sportive (Centre socioculturel et sportif...) le retour à l'école (assistantes sociales scolaires...) ou l'accès à des structures de soin spécialisé (Maison des adolescents, planning familial, CMP...) ou enfin l'accès à une aide éducative contractualisée (ASE...).

### **C – Un comité technique permanent**

Le Comité Technique Permanent n'est pas un lieu de décision. Ses fonctions principales sont celles de communiquer, de coordonner, d'observer, d'être un lieu d'échanges collectifs.

Il est un lieu de travail de communication à destination des professionnels qui peuvent croiser les jeunes pour expliciter les rôles et fonction de la structure.

Un lieu d'observation des problématiques rencontrées et de réflexion sur les modes de travail.



Enfin, il peut favoriser l'engagement collectif de la prise en charge des adolescents et offrir les conditions de travail de compréhension des contextes locaux avec les professionnels et la mise en relief des ressources des territoires.

Il est constitué des acteurs de terrain et des experts pouvant être sollicités pour s'associer aux réflexions engagées.

## **D – Un comité de suivi**

Dans le cadre d'un processus d'évaluation nécessaire à ce type de structure, un comité de suivi est mis en place.

Il est constitué des partenaires institutionnels qui financent la structure, Département (Direction de l'Enfance et de la Famille), Etat (Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) et des représentants de l'association qui dirigent la structure.

Son rôle est de réunir les éléments d'évaluation qui donneront une visibilité de l'action entreprise en fonction des objectifs au terme de trois ans.

## **VI- ORGANISATION**

### **• L'implantation**

Nous avons envisagé un lieu facile d'accès pour les jeunes et bien repéré par eux. Aussi la ville de pantin a répondu à ces conditions surtout en regard de l'important réseau de transports en commun. De plus le lieu ne devait pas être marqué de l'emprise territoriale par un groupe particulier, ce qui écartait à priori l'implantation dans une cité. Le lieu d'accueil de jour est distinct de celui de l'accueil de nuit qui se trouve à km.

### **• Locaux**

#### Accueil de jour :

Le lieu d'accueil est ouvert et facile d'accès (RDC de plein pied sur jardin). Ce lieu suffisamment vaste, comporte, deux salles d'entretien, des bureaux, une salle pour les actions collectives, une cuisine, une salle de bain. Nous avons envisager deux entrées distinctes et deux espaces d'accueil, l'une pour les jeunes l'autre pour les parents.

#### Accueil de nuit :

Un autre lieu peu éloigné mais distinct permet l'accueil sécurisé et discret de six jeunes pour la nuit soit un F3.

Ces deux lieux doivent être fortement sécurisés par des systèmes de fermeture et d'alarme efficaces.

- **Ouverture**

Etap'Ado Seine-Saint-Denis sera ouvert à l'accueil de 9 h à 20 h, 7 jours par semaine. L'expérience démontre des temps de « creux » tels que le mois d'août et peut-être également la semaine de Noël. Nous pouvons donc envisager la fermeture du service sur ces temps-là, soit une ouverture 320 jours dans l'année.

Le lieu d'accueil de nuit est ouvert de 20 h à 8 h.

Ceci suppose deux équipes distinctes et stables.

## **VII - LE PERSONNEL**

L'équipe éducative, qu'elle intervienne de jour ou de nuit, a obligatoirement un caractère pluridisciplinaire de façon à pouvoir prendre en compte la globalité des préoccupations et des attentes des jeunes. La composition de l'équipe doit tenir compte des objectifs de travail de la structure et des caractéristiques du public visé.

Elle est constituée de personnels formés et qualifiés dans les domaines de la médiation familiale, l'éducation spécialisée, l'animation de groupe, de l'assistance sociale qui disposent de diplômes dans la spécialité correspondante. Elle peut cependant s'adjoindre des personnes particulièrement qualifiées en raison de leur connaissance du public visé. Dans tous les cas une compétence de médiation familiale sera demandée ainsi qu'une capacité d'animation de réseau de partenaires, de son maintien et de son développement.

### **Personnel envisagé :**

- **Cadres :**
  - Directeur ⇒ 1,00 ETP
  - Chef de service ⇒ 1,00 ETP
  - Psychologue ⇒ 0,50 ETP
  - Professionnel de la médiation corporelle ⇒ 0,50 ETP
- **Administratif :**
  - Comptabilité/ Secrétariat ⇒ 1,00 ETP
- **Socio-éducatif jour :**
  - Educateur spécialisé ⇒ 4,00 ETP
  - Médiateur familial ⇒ 3,00 ETP
  - Assistante Sociale ⇒ 1,00 ETP
- **Socio-éducatif nuit :**
  - Educateur spécialisé ⇒ 3,00 ETP
- **Services Généraux :**
  - Agent de service ⇒ 0,50 ETP

